

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 02 - 2026

Séance du 20/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGIOANNI, le plus âgé des membres du conseil.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 7

Excusés : 0

Nombre de suffrages  
exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

16/03/2026

Date d'affichage

16/03/2026

publication du :

24/03/2026

## Etaient présents :

M. BOUCHARD Louis, M. DEGIOANNI Léopold, Mme DUGUE Delphine, Mme DYON Pascale, Mme GUYONNET Béatrice, M. MAUGARD Michel, Mme UNTERMAIER Cécile

## Procuration(s) :

## Etai(ent) absent(s) :

## Etaient excusés :

A été nommée comme **secrétaire de séance** : M. MAUGARD Michel

## ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;  
**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Ont obtenu :

– Mme **UNTERMAIER Cécile** 7 (sept) voix

Mme UNTERMAIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à MONTCEAUX-RAGNY

Le secrétaire de séance,  
Michel MAUGARD

*Michel Maugard*

Le doyen du conseil,  
Léopold DEGIOANNI

*Léopold Degioanni*